

Tous les tarifs sont appliqués sur 10 mois, d'octobre à juillet.

• Contribution familiale :

Un tarif différencié est appliqué en fonction du quotient familial de référence de chaque famille suivant 4 tranches :

Quotient familial	Montant mensuel
Supérieur ou égal à 11 150 €	71 €
Compris entre 9 150 € et 11 150 €	65 €
Compris entre 7 750 € et 9 150 €	60 €
Inférieur ou égal à 7 750 €	54 €

La contribution familiale comprend :

- Les frais d'investissement et d'entretien immobilier
- Les cotisations diverses reversées aux organismes qui assurent la cohésion de l'enseignement catholique.
- Les projets éducatifs et culturels propres à l'établissement (notamment la prise en charge financière de trois spectacles dans l'année)
- L'acquisition de certains équipements et matériels pédagogiques (livres, fichiers,...)

Merci de nous fournir :

- ***Votre avis d'imposition de 2025 sur les revenus de 2024 pour calculer le montant de votre quotient familial s'il est inférieur à 11 150€. Il est égal au « revenu fiscal de référence » divisé par le « nombre de parts ».***
- ***Votre attestation CAF quelque soit votre quotient familial.***

• Remise supplémentaire :

- ➔ Pour 2 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MDG, remise de 15 % sur la scolarité du 2^{ème} enfant.
- ➔ Pour 3 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MDG, remise de 20 % sur la scolarité du 3^{ème} enfant.
- ➔ Pour 4 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MDG, remise de 25 % sur la scolarité du 4^{ème} enfant.
- ➔ Pour 5 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MDG, remise de 30 % sur la scolarité du 5^{ème} enfant.

• Inscription :

Frais de dossier (pour tout nouvel élève de l'ensemble scolaire) : **30 €**

En cas de désistement, les frais de dossiers restent acquis à l'établissement.

Arrhes (déduits du montant de la première facture) : **30 €**

- **Cantine**

Il est possible d'inscrire son enfant à la cantine au forfait 1 jour, 2 jours, 3 jours ou 4 jours par semaine. **L'inscription à un jour défini vaut pour le mois complet.**

Toute inscription est prise pour un trimestre complet. Aucune dérogation ne sera prise accordée sauf motif très sérieux (maladie, déménagement,...). Tout changement de régime devra se faire par écrit avant les dates butoirs du 10 décembre ou du 10 mars.

Nombre de repas par semaine	Montant mensuel
1 jour	23 €
2 jours	45 €
3 jours	67 €
4 jours	89 €

Ticket en cas de **repas occasionnel** : 6,50 €

- **Garderie**

Un service de garderie est proposé de **7h30 à 8h30** le matin et de **16h30 à 18h30** l'après-midi.

Prix de l'heure : 2,90 € (Ticket)

Forfait mensuel : 40 €

- **Assurance scolaire**

La famille devra fournir impérativement une attestation d'assurance avec les garanties scolaires et extra-scolaires au plus tard à la rentrée de septembre 2026.

- **Absences**

En cas d'absence pour maladie, il n'est pas consenti de réduction sur la contribution familiale.

Une déduction sur la demi-pension est accordée après 15 jours consécutifs d'absence (pour maladie uniquement avec justificatif médical), en ce qui concerne la valeur de la nourriture (déduction au tarif de 4 €).

- **Modalités de paiement**

Le règlement est à effectuer, sauf raison spécifique, par **prélèvements mensuels** sur 10 mois, le 10 de chaque mois. A défaut, vous pouvez payer en espèces, par virement (un RIB vous sera remis sur demande) ou par chèque.

Tout chèque doit être libellé à l'ordre de **OGEC MARIE DE GALILEE**.

En cas de non-paiement, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année suivante et de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.